



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 15 novembre 2022

Délibération n° 2022-35

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 2
Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2022

Date d'affichage électronique de la convocation : 10 novembre 2022

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Jean-Marc THIMONIER – Pascal DIDELET - Bertrand GAULÉ
– Laurence PAGNON - Franck BAULAN – Odile BELIER COLLONGE -
Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ – Elisabeth SAGE - Yoann
TRICAULT – Magalie NEVEU – Vincent BRUN – Caroline VITAL -
Charlotte PIERRAT – Thomas RIGAUD – Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Marylène CELLIER a donné pouvoir à Laurence PAGNON – David
OHANNESSIAN a donné pouvoir à Odile BELIER COLLONGE

Absents : Nathalie ROUGEMONT

AFFAIRES GENERALES – Présentation du rapport d'activité 2021 de la CCVL

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.5211-39, la présentation annuelle devant le conseil municipal de chaque commune membre, le rapport d'activité annuel.

Ainsi, « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 18 – suffrages exprimés : 18 – Abstention : 0 – Pour : 18 – Contre : 0

- ✓ **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture*